

Sciences naturelles

Le programme de l'UNESCO en matière de sciences naturelles, approuvé à la troisième session, s'en tient aux principes posés à Mexico. On a approuvé quelques nouveaux projets qui n'entraîneront pas de frais élevés en 1949. Le total des crédits affectés à cette section est fixé à \$679,000 contre \$732,000 (chiffre estimatif) en 1948.

Le maintien de quatre postes scientifiques en Asie orientale, en Asie méridionale, au moyen Orient et en Amérique latine et l'octroi de subventions à des organisations scientifiques non gouvernementales demeurent les principales tâches de la section des sciences naturelles. On a augmenté les crédits affectés aux subventions de \$192,000 à \$212,000 et adopté une nouvelle proposition portant que l'UNESCO, de concert avec l'Organisation mondiale de la santé, aide à l'établissement d'un bureau permanent pour la coordination des congrès internationaux sur la médecine. La Conférence générale a approuvé une proposition de l'Inde portant que le secrétariat étudie l'opportunité de convoquer une conférence internationale en 1950, en vue d'établir un institut international de la Zone aride, modelé sur l'Institut de l'Hyléa amazonienne. On a aussi approuvé une proposition analogue des Etats-Unis portant création d'un centre international de calcul.

Le programme de 1948 renfermait un article visant la biologie en haute altitude, fondé sur une proposition émanant du Pérou, mais le Directeur général l'a rayé des propositions inscrites au programme. A la condition que l'UNESCO n'en supporte pas les frais, la Conférence s'est cependant ralliée à la nouvelle proposition péruvienne d'après laquelle la question devrait être débattue.

Les membres de la Sous-commission des sciences naturelles ayant étudié un problème d'importance mondiale, c'est-à-dire la conservation et le développement des ressources alimentaires, ont accepté la proposition des Etats-Unis portant que l'UNESCO demande au Secrétaire général des Nations-Unies de saisir de la question le Conseil économique et social à sa prochaine session. La Conférence générale a approuvé la proposition, y ajoutant le vœu que le Conseil économique et social amorce l'étude du problème en vue de l'élaboration de projets conjoints par les institutions spécialisées.

Sciences sociales

La Conférence générale a décidé que la division des sciences sociales continue de s'occuper avant tout des rapports tendus existant entre nations qui influent sur la compréhension internationale. On a majoré de 10 p. 100, comparativement aux dépenses de 1948, les crédits affectés à ce projet. La Conférence générale a adopté la proposition des Etats-Unis portant que l'étude des rapports tendus existant entre nations devrait comprendre une étude des techniques et moyens employés pour répandre le fascisme en Italie et en Allemagne pendant la période qui a précédé la seconde guerre mondiale, afin de nous permettre de les reconnaître le plus tôt possible, si de semblables mouvements se produisaient à l'avenir.

La Conférence générale a donné au Secrétariat la directive d'encourager la coopération internationale dans le domaine des sciences sociales, en aidant à l'établissement et au travail des organisations ou organismes internationaux compétents. On